

N°20-11-138

L'an deux mil vingt, le jeudi 05 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 octobre 2020.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V.. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; JP PRUVOST ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; COLIN O. ; CRETON S. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. (reçoit pouvoir de M. LEROY) ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Madame LEROY M. ; (donne pouvoir à V. MONBAILLY)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COYOT J.C. ; LEFEBVRE S. ;

**Absents :**

Madame POULAIN P. ;

Messieurs GARDIN J. ; BRUSSELLE D. ; BACQUET J. ;

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

**OBJET : PCAET – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES**

**Rapporteur : J. DELANNOY**

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 9 mars 2020, la Communauté de Communes, identifiée comme organisatrice de la transition écologique et sociale du Pays de Lumbres, s'est fixée un certain nombre d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergie renouvelables.

La réhabilitation énergétique de l'habitat, étant un enjeu majeur du PCAET, il convient d'accompagner les habitants dans la mise en œuvre effective et qualitative de cette réhabilitation.

Par délibération n° 20-04-038 du 30 avril 2020, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre une aide à l'investissement des particuliers pour la rénovation de leur habitat, à destination des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de maison individuelle construite avant 1990.

Cette aide, sans condition de ressources, vient en complément des aides existantes pour les ménages modestes et très modestes délivrées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en œuvre depuis mars 2019.

Préalablement à la constitution du dossier, le Conseiller Info-Energie du Territoire pourra apporter conseil sur les travaux à réaliser et sur la recevabilité du dossier. Il remettra ensuite à la CCPL un avis sur les demandes.

Dans ce cadre, 9 dossiers ont été déposés et validés par le Conseiller Info-Energie :

- 1- Etienne AVERLANT de Lumbres – Changement chaudière fioul par une chaudière gaz  
Montant des travaux - 6 407 € HT – Aide de 1 281 €
- 2- Vivian KAIVERS de Coulomby – Installation poêle à granulés – Montant des travaux - 3 870 € HT – Aide de 774 €
- 3- Bernard REGNAULT de Cléty – Remplacement fenêtres et Portes-Fenêtres – Montant des travaux - 9 478€ HT – Aide 1 895€
- 4- Daniel BOUY de Dohem – Remplacement fenêtres et Portes-fenêtres – Montant des travaux – 14 145 € HT – Aide plafonnée à 2 000€
- 5- Régis COURTOIS de Nielles les Bléquin – Installation d’une pompe à chaleur – Montant des travaux HT 13 157 € - Aide plafonnée à 2 000€
- 6- Régis PIQUET de Seninghem – Isolation d’un Pignon – Montant des Travaux HT 9 834 € - Aide de 1 966 €
- 7- Marie-Claude BOUDRY de Affringues – Isolation d’un pignon – Montant HT 12 701€ – Aide plafonnée à 2000 €
- 8- Julien LEMAITRE de Wavrans – Installation Poêle à granulés – Montant HT 5 308 € – Aide de 1 061€
- 9- Cédric MAHIEU de Lumbres - Changement chaudière Gaz – Montant HT 3 579 € - Aide de 716 €

2

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité, **DECIDE** d'accorder les aides financières proposées.

Ces aides seront versées à l'appui d'une copie des factures acquittées.



Pour extrait conforme.  
Le Président,